

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية



République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Industrie

Cahier des charges

*Relatif à la sélection des entreprises et organismes pour
l'accès au programme d'aide de l'Etat à
l'accompagnement pour la certification des systèmes de
management selon les normes ISO.*



Aout 2021

PREAMBULE :

Considérant l'engagement pris par notre pays en vue de l'intégration de notre économie dans les espaces internationaux avec tout ce que cette démarche comporte comme préalable. Il faut l'adoption de la qualité comme moteur de développement de l'Entreprise Algérienne qui est soumise à de rudes épreuves et le besoin accru des entreprises en l'accompagnement à la certification, le Gouvernement a mis en place **un programme pour le développement du système National de la qualité** qui consiste à l'encouragement par l'octroi d'une aide financière aux entreprises performantes et ayant des objectifs de compétitivité et d'exportation, à travers la certification de leur système selon les standards internationaux qui permettra à terme l'intégration complète du management, de la qualité (norme ISO 9001), de l'Environnement (norme ISO 14001), de la santé et la sécurité au milieu de travail (norme ISO 45001), de management des Denrées Alimentaires (norme ISO 22000) et de la qualité de production dans l'industrie de l'automobile (ISO/ TS 16949), dans l'Entreprise Algérienne.

I- OBJET :

Le présent cahier des charges a pour objet de fixer les règles générales pour la sélection des entreprises et organismes voulant s'inscrire au programme d'aide à l'accompagnement pour la certification des systèmes de management selon les normes internationales sus citées.

II- CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

Sont concernés par ce programme les entreprises et organismes :

- 1- De droit Algérien ;
- 2- Ayant exercés aux moins durant les trois (03) dernières années ;
- 3- Ayant un personnel de plus de 15 personnes dont **au moins 10 personnes à titre permanent** ;

Sont exclus, les entreprises/organismes exerçant dans le domaine de l'importation pour la revente en l'état, cependant ceux qui réalisent des exportations sont priorisés.

III- DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. Le présent cahier des charges, paraphé par le premier responsable et portant cachet de l'entreprise ;
2. Deux copies conformes de l'extrait du registre de commerce ;
3. Deux copies conformes du numéro d'identification fiscale (NIF) ;
4. Deux copies conformes du numéro d'identification statique (NIS) ;
5. Deux copies du statut;
6. Attestation d'affiliation à un organisme de sécurité sociale ;
7. Copie du relevé d'identité bancaire (RIB) ;

8. Une fiche de présentation de l'Entreprise selon le modèle de l'**annexe I** ;
9. Une lettre de Motivation et d'Engagement du premier responsable de l'Entreprise selon le modèle de l'**annexe II**.

Les dossiers physiques complets doivent être déposés au niveau du service chargé de la normalisation au niveau du Ministère, néanmoins, ils peuvent être adressés, pour vérification, par voie électronique, à l'adresse suivante : sec.dqsi@industrie.gov.dz.

IV- CHAMP D'APPLICATION :

Le programme d'aide est destiné aux entreprises et organismes intéressés par l'obtention d'une certification à travers la mise en place de :

- Système de management de la qualité (norme NA/ISO 9001);
- Système de management de l'Environnement (norme NA/ ISO 14001),
- Système de management de la santé et sécurité au milieu de travail (référentiel NA/ISO 45001);
- Système de management des denrées alimentaires (norme NA/ISO 22000) ;
- Système de management intégré (SMI). ;
- Système de management de la qualité de production de série et de pièces de rechange dans l'industrie automobile (ISO/TS 16949).

V- CHOIX DE L'ORGANISME ACCOMPAGNATEUR :

L'Entreprise qui souhaite s'engager dans un processus d'accompagnement à la certification et bénéficier des aides financières prévues, doit choisir et établir un contrat avec un des bureaux d'études accompagnateurs figurant sur **la liste établie et arrêtée par le Ministère chargé de la normalisation.**

Cette liste est publiée sur le site web du Ministère : www.industrie.gov.dz

VI- CHOIX DE L'ORGANISME CERTIFICATEUR :

L'organisme certificateur choisi par l'entreprise doit être accrédité par l'Organisme Algérien d'Accréditation (ALGERAC).

VII- NATURE DES MESURES INCITATIVES :

Les aides financières prévues dans le cadre de ce programme sont :

- **Une contribution de l'Etat, sous forme de remboursement, à raison de 80%** du coût en dinars, de la phase d'accompagnement pour la mise en place du (des) système(s) de management, dans la limite de deux (02) millions de dinars.
- **Une contribution de l'Etat, sous forme de remboursement, à raison de 80%** du coût en dinars, de la phase certification, dans la limite d'un (01) million de dinars.

VIII- MODALITES D'EXECUTION:

Les dossiers complets de candidatures seront traités dans la limite des financements disponibles et dans l'ordre de leur réception ;

Une notification officielle (courrier postal/Email/Fax) sera adressée aux entreprises/organismes retenus dans le cadre de ce programme ;

Une convention entre le Ministère chargé de la normalisation et l'entreprise ou l'organisme bénéficiaire de l'aide, devra être déposée au niveau du service chargé de la normalisation dans un délai d'un **(01) mois**, à compter de la date de la réception de la notification, cette convention fixera les droits et obligations des parties, au titre de l'aide financière accordée pour l'accompagnement, ainsi que pour la certification et prendra effet à compter de la date de sa signature.

Au-delà de ce délai, le service concerné sera dans l'obligation de retirer l'entreprise de la liste des entreprises/organismes retenus.

Le délai maximum autorisé pour l'ensemble des prestations est fixé à **dix-huit (18) mois**, à la demande de l'entreprise ou organisme concerné, un seul délai supplémentaire de **six (06) mois**, est accordé sur la base d'un avenant. L'entreprise ou l'organisme doit formuler sa demande de prolongation de délai accompagnée de l'avenant y afférent **au moins un (01) mois** avant la date d'expiration de sa convention.

Le dossier de remboursement doit être déposé au niveau du service chargé de la normalisation, dans un délai ne dépassant pas les **six (06) mois**, à compter de la date de l'obtention du certificat ISO, au-delà de ce délai, le dossier **fera l'objet de rejet.**

Toute Entreprise ou organisme ayant entamé le processus d'accompagnement et de certification, avant la signature de la convention ne pourra pas prétendre au bénéfice du remboursement de la partie accompagnement.

ANNEXE I

1. INFORMATIONS GENERALES

Dénomination :

Sigle :

N° identification fiscale :

Statut juridique :

Capital social :

Date de création :

Adresse du siège :

Téléphone :

Fax :

Site web :

E-mail :

Téléphone mobile :

Lieu(x) de production :

Début de l'activité :

Nom et Prénoms du Gérant ou Responsable :

2. DOMAINE D'ACTIVITE:

- Pour les entreprises de production :

Activité :

.....

.....

Gamme des produits :

.....

.....

Capacités de production/an :

.....

.....

.....

Autres :

.....

- Pour les organismes et entreprises de services :

Activité :

.....

Prestations/services fournis :

.....

.....

.....

.....

3. L'INVESTISSEMENT DANS LES ACTIVITES PRINCIPALES DES TROIS DERNIERES ANNEES (en millions de DA).

| Année | n-2 | n-1 | n |
|------------------------|------------|------------|----------|
| Investissements | | | |

4. LES EFFECTIFS :

| Année | n-2 | n-1 | n |
|---------------------------------------|------------|------------|----------|
| Cadres (a) | | | |
| Maîtrise (b) | | | |
| Exécution (c) | | | |
| Effectif des permanents (d)= a+b+c | | | |
| Taux d'encadrement (a/d) | | | |

5. EVOLUTION DES PRINCIPAUX AGREGATS :

| Année | n-2 | n-1 | n |
|--------------------|------------|------------|----------|
| Chiffre d'affaires | | | |
| Valeur ajoutée | | | |
| Exportations | | | |
| Autres | | | |

Autres informations jugées utiles :

.....

.....

.....

.....

.....

ANNEXE II

LETTRE DE MOTIVATION ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné :

Premier responsable de l'entreprise :

.....

Sise à :

.....

Déclare que les raisons majeures incitant la mise en place dans mon entreprise (organisme) d'un système de management certifié selon la/les norme(s) internationale(s) ISO..... sont :

-
-
-
-

Et je m'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers pour la réussite de cette opération

Fait à, le

Signature

(Qualité du signataire)